

Bulletin d'adhésion à retourner avant le **01/02/2026** :

- par courrier : D. LEGRAS 19 rue des Riottes 21121 Hauteville-lès-Dijon accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de
" Jeune Chœur Bourgogne Franche-Comté"
- par email : dlegras21@free.fr suivi d'un virement de 50 € à
JEUNE CHŒUR BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
IBAN FR76 1027 8025 2000 0204 7280 155

Je certifie que les informations de ce bulletin sont exactes.

Fait à le

Signature de l'adhérent

Signature des parents ou tuteurs
pour l'adhérent mineur

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'administration de l'Association « À Cœur Joie ». En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de bien vouloir vous adresser au service des adhésions « À Cœur Joie »
24 rue Joannès MASSET 69009 LYON
Marie DUBU tel : 04 72 19 83 33 ; MDUBU@choralies.org

L'association À Cœur Joie est agréée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et par le Ministère de la Culture et de la Communication. Inscrite au répertoire de l'organisation intergouvernementale de la Francophonie (OIF) reconnue d'utilité publique.

Pièce Comptable : Bulletin à conserver 10 ans



BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

2025-2026

(Valable du 01/09/2025 au 31/08/2026)

Adhérent :CIVILITÉ : M. M^{elle} M^{me}

NOM : _____ Prénom : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

VILLE (PAYS) de naissance : _____

Coordonnées :

Adresse : _____

Téléphone portable : _____

Courriel : _____

Pour l'année 2025-2026**CALENDRIER**

- 21 et 22 février 2026 : week-end de rencontre.
- du 14 au 19 avril 2026 : semaine de stage et concert.
- 6 et 7 juin 2026 : week-end de concerts.

ADHÉSION au Chœur Régional de Jeunes BFC SHAKER

- 150 € pour les frais pédagogiques et l'hébergement du stage.
- 25 € (moins de 26 ans) ou 50 € (26 ans et plus) d'adhésion ACJ. (*)

Paiement en 2 chèques ou virements (voir dernière page)

50 € encaissés dès réception avec le bulletin d'adhésion.

125 € ou 150 € à l'issue du week-end du 21-22 février 2026.

* Un reçu fiscal vous sera adressé par ACJ National (66% du montant total de votre cotisation ACJ seront déductibles de vos impôts)

Autorisations

Utilisation d'images : Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies prises de ma personne (revues, sites internet, publications dans la presse écrite, reprises pour les campagnes institutionnelles de l'association ...).



Assurance Responsabilité civile : Je certifie être couvert par une assurance Responsabilité civile.



Mesures médicochirurgicales : J'autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures médicochirurgicales rendues nécessaires par mon état de santé pendant les activités sous la responsabilité de l'association (Tout sera mis en œuvre pour que la personne inscrite ci-dessous soit informée immédiatement en cas d'accident).

**Personne à prévenir en cas d'urgence :**

NOM : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Un don pour promouvoir la pratique du chant choral «Cotis +»

Je souhaite également faire un don de ____ € pour l'association « À Cœur Joie » afin de soutenir le mouvement ; cela me donne droit à un reçu fiscal.